



---

# Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement

## Mise en œuvre du plan d'action 2020-2023 et prochaines étapes

---



La conduite responsable des entreprises est un rouage essentiel qui contribue à la réalisation des objectifs climatiques, à la prévention de la corruption, au respect des droits humains et à la protection des droits des travailleurs.

## Table des matières

<b>Condensé .....</b>	<b>1</b>
<b>1 Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>2 Aperçu de l'état de la mise en œuvre 2020-2023 .....</b>	<b>3</b>
2.1 Aperçu .....	3
2.2 Participation à la conception des conditions-cadre de la RSE (mesures 1 à 3) ...	3
2.3 Soutien aux entreprises suisses et promotion du dialogue avec les parties prenantes (mesures 4 à 9).....	4
2.4 Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition (mesures 10 à 12).....	4
2.5 Promotion de la transparence, de la vérification et de la numérisation (mesures 13 à 16).....	5
<b>3 Thématiques prioritaires à compter de 2024 .....</b>	<b>6</b>
3.1 Enjeux .....	6
3.2 Thématiques prioritaires à compter de 2024 .....	6
3.2.1 Point de contact national (PCN) pour une conduite responsable des entreprises .....	7
3.2.2 Accompagnement des processus législatifs et soutien aux PME.....	7
3.2.3 Cohérence des politiques .....	7
<b>Liste des abréviations utilisées .....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe 1 : Mise en œuvre des mesures du plan d'action RSE 2020-2023 .....</b>	<b>1</b>
Participation à la conception des conditions-cadre de la RSE.....	1
Soutien aux entreprises suisses et promotion du dialogue avec les parties prenantes..	4
Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition.....	7
Promotion de la transparence, de la vérification et de la numérisation.....	9



## Condensé

La Suisse bénéficie d'un solide ancrage international et figure parmi les économies les plus performantes au monde. Elle doit notamment sa réussite à des entrepreneurs engagés, qui assument leur responsabilité sociétale. Une mise en œuvre cohérente de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) contribue de façon déterminante au développement durable et concourt à relever des défis de société. La RSE embrasse une large palette de thématiques, parmi lesquelles les conditions de travail, les droits humains, la protection de l'environnement, la prévention de la corruption, la concurrence loyale, les intérêts des consommateurs et la fiscalité.

Le présent rapport renseigne sur la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Conseil fédéral dans le plan d'action RSE pour la période 2020-2023 et présente les thématiques prioritaires en la matière à compter de 2024.

Depuis 2020, des évolutions importantes aux niveaux international et national ont placé la RSE encore davantage au cœur du débat public. En 2021, la Confédération a accordé à la durabilité une place de choix dans sa politique économique extérieure et en a fait l'un de ses huit champs d'action stratégiques. Soulignant l'importance d'une économie dynamique comme levier du développement durable, le Conseil fédéral a adopté la consommation et la production durables comme l'un des trois piliers de sa Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2023). 2022 a vu l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du code des obligations (CO) sur le reporting en matière de développement durable et sur les devoirs de diligence et de transparence des entreprises en matière de minerais et métaux provenant de zones de conflit et à haut risque et en matière de travail des enfants. La même année, l'Union européenne (UE) a adopté de nouvelles dispositions sur les rapports de durabilité des entreprises. La nouvelle directive sur le devoir de vigilance, approuvée par le Parlement européen fin avril 2024, a été adoptée finalement par le Conseil de l'UE le 24 mai 2024. En 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis à jour ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises afin de répondre aux mutations sociétales, environnementales et technologiques auxquelles la société et les entreprises sont confrontées. Comme le montre le rapport 2023 sur les risques globaux du Forum économique mondial (FEM), les risques en relation avec la durabilité continuent de dominer le paysage des risques.

Selon une évaluation interne du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les seize mesures arrêtées dans le plan d'action RSE 2020-2023 ont été mises en œuvre dans une large mesure, les activités des différents offices étant coordonnées dans le cadre d'instruments tels que le Point de contact national (PCN) pour la conduite responsable des entreprises ou le groupe interdépartemental RSE. Les travaux relatifs aux modifications législatives sont menés dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil fédéral. Des efforts doivent encore être déployés pour stimuler la RSE dans les entreprises, notamment les PME, qui sont confrontées à des exigences croissantes en matière de durabilité et sont demandeuses de soutien dans ce domaine. Les enjeux et opportunités d'un usage responsable des technologies numériques constituent par ailleurs des défis compte tenu des évolutions rapides dans ce domaine.

Les principes de RSE étant aujourd'hui bien établis au sein des organisations internationales comme dans les entreprises, la poursuite des travaux sous la forme d'un plan d'action RSE ne semble plus appropriée. Mais la Confédération reste bien évidemment active dans ce domaine : les thèmes prioritaires du SECO seront mis en œuvre – dans une logique de mainstreaming – dans le cadre des instruments existants à compter de 2024. Ils concernent en particulier les activités du PCN, le suivi des processus législatifs, le soutien apporté aux PME et la cohérence des politiques.

# 1 Contexte

La Suisse bénéficie d'un solide ancrage international et figure parmi les économies les plus performantes au monde<sup>1</sup>. Elle doit notamment son succès économique à des entreprises engagées qui assument leur responsabilité sociétale. Une mise en œuvre cohérente de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE, en anglais *corporate social responsibility*, *CSR* ; voir la terminologie en encadré) contribue de façon déterminante au développement durable et concourt à relever des défis de société. La RSE embrasse une large palette de thématiques, parmi lesquelles les conditions de travail, les droits humains, la protection de l'environnement, la prévention de la corruption, la concurrence loyale, les intérêts des consommateurs et la fiscalité.

Selon le document du 1<sup>er</sup> avril 2015 définissant la position du Conseil fédéral en matière de RSE (document RSE), la Confédération s'engage en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises. Dans le cadre des plans d'action RSE pour les périodes 2015-2019 et 2020-2023, l'accent a été mis sur (1) l'élaboration de conditions-cadre en matière de RSE, (2) la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises suisses, (3) l'encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition et (4) la promotion de la transparence des activités RSE. L'objectif de cet engagement est de renforcer à long terme le positionnement des entreprises suisses en leur qualité d'acteurs responsables et compétitifs et par là même la place économique suisse, et ce dans un contexte international et domestique qui pousse toujours plus vers une telle évolution.

Ces dernières années, des évolutions importantes aux niveaux international et national ont placé la RSE encore davantage au cœur du débat public. En 2021, la Confédération a accordé à la durabilité une place de choix dans sa politique économique extérieure<sup>2</sup> et en a fait l'un de ses huit champs d'action stratégiques. Dans le cadre de cette politique, la Suisse contribue au développement durable sur son territoire comme dans les pays partenaires. Elle encourage en outre l'application de directives concernant la RSE dans les sociétés établies ou actives en Suisse. La même année, le Conseil fédéral a adopté la consommation et la production durables comme l'un des trois piliers de sa Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030<sup>3</sup>).

*Terminologie* : les différents termes utilisés, notamment responsabilité sociétale des entreprises (RSE), *corporate social responsibility* (CSR), durabilité de l'entreprise ou encore critères ESG (en anglais *environmental social governance*) ont valeur de synonymes. Dans son document RSE de 2015, le Conseil fédéral a adopté la terminologie utilisée dans la stratégie RSE 2011-2014 de la Commission européenne. La Confédération privilégie de plus en plus la formulation « conduite responsable des entreprises » (en anglais *responsible business conduct*, *RBC*) adoptée dans les Principes directeurs de l'OCDE. Cette désignation n'étant pas encore très usitée dans les entreprises, nous avons préféré conserver ici le terme RSE.

2022 a vu l'entrée en vigueur en Suisse des nouvelles dispositions du code des obligations sur le reporting en matière de développement durable et sur les devoirs de diligence et de transparence des entreprises en matière de minerais et métaux provenant de zones de conflit et à haut risque et en matière de travail des enfants. La même année, l'Union européenne (UE) a adopté de nouvelles dispositions sur les rapports de durabilité des entreprises. La nouvelle directive sur le devoir de vigilance, approuvée par le Parlement européen fin avril 2024, a été adoptée finalement par le Conseil de l'UE le 24 mai 2024. En 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis à jour ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises afin de répondre aux évolutions sociétales, écologiques et technologiques auxquelles la société et

<sup>1</sup> Dans les classements de compétitivité internationaux (p. ex. [IMD World Competitiveness Ranking](#)), la Suisse s'assure régulièrement les meilleures places.

<sup>2</sup> [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_und\\_Formulare/Aussenwirtschafts/Berichte\\_zur\\_Aussenwirtschaftspolitik/strategie\\_aussenwirtschaftspolitik.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Aussenwirtschafts/Berichte_zur_Aussenwirtschaftspolitik/strategie_aussenwirtschaftspolitik.html)

<sup>3</sup> <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>

les entreprises sont confrontées. Les risques en relation avec la durabilité continuent de dominer le paysage des risques, comme le montre le rapport 2023 sur les risques globaux du Forum économique mondial (FEM)<sup>4</sup>.

Le présent rapport renseigne sur la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Conseil fédéral dans le plan d'action RSE pour la période 2020-2023 et présente les thématiques prioritaires en la matière à compter de 2024.

## **2 Aperçu de l'état de la mise en œuvre 2020-2023**

### **2.1 Aperçu**

Selon une évaluation interne du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les seize mesures arrêtées dans le plan d'action RSE 2020-2023 ont été mises en œuvre dans une large mesure, et ont pu être ancrées dans des structures existantes telles que le Point de contact national (PCN) pour une conduite responsable des entreprises, rattaché au SECO, ou le Groupe interdépartemental RSE. La mesure 13 relative à l'évolution des dispositions légales s'inscrit dans la mise en œuvre des décisions du Conseil fédéral<sup>5</sup>. Des efforts doivent encore être déployés pour stimuler la RSE dans les entreprises, notamment les PME, qui sont confrontées à des exigences croissantes en matière de durabilité et sont demandeuses de soutien dans ce domaine. Des offres doivent en particulier être développées pour encourager l'intégration de la diligence raisonnable dans les systèmes de gestion des entreprises pour ce qui concerne la protection de l'environnement, le respect des droits humains et des conditions de travail, ainsi que la prévention de la corruption. Les enjeux et les opportunités d'une transformation numérique responsable constituent par ailleurs des défis compte tenu des évolutions rapides dans ce domaine.

Les évolutions déterminantes selon les quatre axes stratégiques définis dans le plan d'action RSE sont présentées ci-après. Enfin, les activités concrètes de mise en œuvre sont détaillées pour chacune des seize mesures à l'annexe 1.

### **2.2 Participation à la conception des conditions-cadre de la RSE (mesures 1 à 3)**

La Suisse a contribué, au sein du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, à la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Les nouveaux Principes directeurs de l'OCDE ont été adoptés le 8 juin 2023 dans le cadre de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres. Cette mise à jour visait à répondre aux évolutions sociétales, environnementales et technologiques auxquelles la société et les entreprises sont confrontées. Les Principes directeurs de l'OCDE demeurent le principal code de conduite responsable des entreprises adopté au niveau multilatéral que les États se sont engagés à promouvoir. Ils contribuent à l'établissement de conditions-cadre uniformes pour les entreprises actives au niveau international, car il leur est toujours plus souvent fait référence dans les législations nationales.

Les travaux menés au niveau fédéral en matière de RSE ont été coordonnés dans le cadre du groupe interdépartemental RSE, sous la houlette du SECO, avec d'autres instruments politiques tels que la Stratégie du Développement durable 2030 (SDD 2030), le Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme ou les travaux concernant une Suisse

---

<sup>4</sup> The [Global Risks Report 2023](#), FEM (en anglais) : 5 risques sur 10 (en 2 ans) et 6 risques sur 10 (en 10 ans) concernent la protection de l'environnement.

<sup>5</sup> Décision du Conseil fédéral du 02.12.2022 sur la marche à suivre en matière de gestion durable des entreprises ; décision du Conseil fédéral du 22.09.2023 sur la publication d'informations sur la gestion durable des entreprises

durable et économe en ressources. Ces échanges ont permis l'exploitation de synergies et contribué à une meilleure coordination entre les services fédéraux.

### **2.3 Soutien aux entreprises suisses et promotion du dialogue avec les parties prenantes (mesures 4 à 9)**

La Confédération a continué à faire connaître les instruments de la RSE, notamment via des forums de dialogue, des partenariats public-privé (réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial de l'ONU [GCNSL], p. ex.), des formations et des plateformes d'échanges sur les bonnes pratiques, et à soutenir les entreprises dans leur mise en œuvre. Les échanges entre les parties prenantes ont ainsi été encouragés dans le cadre d'événements PCN ou à l'occasion du Forum suisse « Entreprises et droits de l'homme ».

Des outils d'application pour les entreprises ont été intégrés au portail d'usage aisé consacré à la RSE ([www.csr.admin.ch](http://www.csr.admin.ch)) et au site Internet du Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme.<sup>6</sup> Dans le cadre d'un projet pilote, un outil d'analyse gratuit et anonyme (CSR-Risk-Check) a ainsi été mis en ligne en 2023. Il permet aux entreprises actives au niveau international d'identifier rapidement les risques spécifiques à un pays ou à un produit dans leur chaîne de valeur.

Le PCN pour une conduite responsable des entreprises a profité de la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE pour lancer une large campagne de promotion de ces principes auprès d'un large public, avec notamment la diffusion de communiqués de presse, l'organisation d'événements, l'envoi de courriers à des dirigeants d'entreprises et des publications sur les réseaux sociaux. Le dialogue avec les parties prenantes a été encouragé dans le cadre de forums publics et des séances de la commission consultative du PCN.

Durant la période sous revue, le Conseil fédéral a en outre publié un premier rapport sur la durabilité couvrant l'année 2021<sup>7</sup> et présentant, sous l'angle de huit enjeux, les ambitions de l'administration fédérale, les activités déployées et les méthodes utilisées pour mesurer les progrès accomplis. Ce rapport rend compte de la façon dont l'administration fédérale assume son rôle de modèle en matière de développement durable, en particulier en tant qu'utilisatrice de ressources, employeuse, investisseuse, acheteuse et propriétaire d'entités devenues autonomes. Avec le soutien du GCNSL<sup>8</sup> et de la plateforme Go for Impact, de nouvelles entreprises ont pu être mobilisées et des projets innovants mis en œuvre (attribution du Green Business Award, p. ex.<sup>9</sup>).

L'ensemble des activités menées ont contribué à la promotion de la RSE et à la sensibilisation des entreprises à cette thématique. Rappelant qu'en tant que fournisseurs de grandes entreprises, elles sont confrontées aux exigences posées par leurs clients en termes de durabilité, certaines PME ont cependant exprimé le souhait de bénéficier d'offres qui soient plus adaptées à leurs besoins.

### **2.4 Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition (mesures 10 à 12)**

Les autorités fédérales ont continué de promouvoir la RSE dans le cadre de leurs activités de coopération au développement. La coopération économique au développement du SECO a accordé la priorité aux secteurs du cacao, de l'or et du textile pour la mise en place de chaînes de valeur durables. L'association Plateforme suisse du cacao durable, soutenue par la Confédération, s'est notamment fixé pour objectif que 80 % au moins des produits contenant du cacao importé en Suisse d'ici à 2025 proviennent de cultures attestées comme étant durables (et 100 % d'ici à 2030). Les activités de l'association ont contribué à la promotion de solutions

---

<sup>6</sup> [www.nap-bhr.admin.ch](http://www.nap-bhr.admin.ch)

<sup>7</sup> <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/nhb.html>

<sup>8</sup> Le nombre de participants au GCNSL est passé de 199 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 347 au 31 décembre 2023.

<sup>9</sup> <https://go-for-impact.ch/ledcity-gewinnt-den-green-business-award-2023/>

innovantes pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux de la chaîne de valeur du cacao (traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement, p. ex.).

Les entreprises suisses qui contrôlent une chaîne mondiale de valeur tirent un bénéfice direct de ces projets pour ce qui concerne la gestion durable des fournisseurs. Ces mesures ont par ailleurs contribué à une meilleure intégration de la thématique de la conduite responsable des entreprises dans les programmes de coopération au développement.

## **2.5 Promotion de la transparence, de la vérification et de la numérisation (mesures 13 à 16)**

Ces dernières années, des efforts ont été déployés pour inscrire dans les dispositions légales la transparence dans le domaine de la conduite responsable des entreprises. 2022 a vu l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du code des obligations sur le reporting en matière de développement durable et sur les devoirs de diligence et de transparence des entreprises en matière de minerais et métaux provenant de zones de conflit et à haut risque et en matière de travail des enfants<sup>10</sup>. La même année, l'Union européenne (UE) a adopté de nouvelles dispositions sur les rapports de durabilité des entreprises. Au cours de sa délibération du 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a défini la marche à suivre concernant les éventuelles adaptations de la législation suisse à cette nouvelle directive européenne. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) présentera, au plus tard en juillet 2024, un projet de consultation sur l'adaptation de la législation suisse concernant les rapports de durabilité. Le DFJP et le DEFR ont par ailleurs été chargés d'analyser de manière approfondie, d'ici à fin 2023, les conséquences d'une directive européenne relative au devoir de vigilance. Les résultats ont été publiés le 22 décembre 2023<sup>11</sup>.

Les nouvelles dispositions du code des obligations en matière d'établissement d'un rapport de durabilité et de devoir de diligence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit ou à haut risque et en matière de travail des enfants, obligeront à compter de 2024<sup>12</sup> les entreprises à une plus grande transparence. En tant que fournisseurs d'entreprises soumises aux dispositions légales, les PME se verront elles aussi de plus en plus contraintes de fournir des informations en matière de durabilité, car leurs clients ou le marché l'exigeront.

Une analyse réalisée auprès des entreprises suisses sur mandat de la Confédération, consacrée à la mise en œuvre de la diligence raisonnable dans le cadre d'une conduite responsable, montre qu'environ 40 % des PME et 70 % des grandes entreprises en Suisse ont édicté des règles en la matière, dans une certaine mesure tout au moins. Il ressort de cette étude que l'application des normes internationales dépend avant tout de la taille de l'entreprise et non de la branche. Pour les entreprises n'ayant pas défini de mesures en matière de diligence raisonnable, l'absence d'exposition à des risques semble être le facteur déterminant, et non le coût, suivie du fait de ne pas être concernées par des prescriptions juridiquement contraignantes. L'étude montre par ailleurs que les entreprises qui se réfèrent au guide de l'OCDE et aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme mettent en œuvre les mesures de diligence raisonnable de manière plus systématique et plus large. Les thématiques prioritaires à compter de 2024 (cf. ch. 3) ont été définies sur la base des recommandations formulées par les auteurs de l'étude.

---

<sup>10</sup> Art. 964a-964c et 964j-964l CO, dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr), art. 325<sup>ter</sup>CP. L'[ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques](#) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>11</sup> <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-99507.html>

<sup>12</sup> Après une période de transition d'un an, les nouvelles obligations prévues aux art. 964a à 964c et 964j à 964l CO s'appliqueront pour la première fois à l'exercice 2023, les premiers rapports de durabilité ayant été publiés début 2024.



Soucieuse de promouvoir un usage responsable des technologies numériques, la Suisse s'est engagée en faveur de l'actualisation des dispositions correspondantes des Principes directeurs de l'OCDE. La diligence raisonnable doit également s'appliquer au développement, au financement, à la vente, au commerce et à l'utilisation de ces technologies, ainsi qu'à la concession de licences. Le SECO continuera à suivre les évolutions dans ce domaine, notamment auprès de l'OCDE.

### 3 Thématiques prioritaires à compter de 2024

#### 3.1 Enjeux

La Suisse s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030 de l'ONU et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) autour duquel il s'articule. L'Agenda 2030 est le cadre de référence de la SDD 2030 du Conseil fédéral<sup>13</sup>, dont la mise en œuvre concrète incombe aux services fédéraux compétents pour les différents domaines politiques. Ces derniers intègrent les exigences de la SDD 2030 dans leurs processus ordinaires de planification, de budgétisation et de pilotage des politiques, et mettent à disposition les ressources financières et humaines nécessaires dans le cadre des budgets alloués.

Selon le rapport national de 2022<sup>14</sup>, la Suisse peut s'appuyer sur de bonnes bases pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et est déjà bien avancée dans la réalisation de certains ODD, notamment dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de la garantie des institutions et de l'État de droit. Il lui reste néanmoins d'importants défis à relever, notamment en ce qui concerne la production et la consommation durables, le climat, l'énergie et la biodiversité, ainsi que la promotion de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

Avec l'adoption par le peuple de la loi sur le climat et l'innovation<sup>15</sup>, l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050, c'est-à-dire la recherche d'un bilan d'émissions équilibré, est désormais inscrit dans la loi. La réalisation de cet objectif nécessite de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs et de compenser l'effet des émissions résiduelles par le recours à des technologies dites d'émission négative, en Suisse comme à l'étranger. La loi sur le climat et l'innovation prévoit que toutes les entreprises doivent avoir ramené leurs émissions à zéro net d'ici à 2050 au plus tard. Une démarche RSE axée sur la production et la consommation durables peut y contribuer, notamment dans l'industrie, mais aussi dans les secteurs du bâtiment et des transports<sup>16</sup>.

Ces dernières années, divers aspects de la durabilité des entreprises sont régis toujours plus souvent par des dispositions légales (en particulier dans l'UE, mais aussi en Suisse, cf. ch. 1), que les entreprises sont appelées à mettre en œuvre. Les défis à relever par les PME, indirectement concernées en tant que fournisseurs d'entreprises soumises à ces réglementations, sont nombreux. Les effets pour les entreprises des pays en développement en particulier peuvent être déstabilisants : parmi les principaux risques figurent la restriction de l'accès aux marchés internationaux, le ralentissement de la mise en œuvre d'une conduite responsable et le renforcement des liens avec des marchés régis par des normes moins contraignantes.

#### 3.2 Thématiques prioritaires à compter de 2024

Les plans d'action RSE élaborés jusqu'ici ayant contribué à ancrer les mesures en matière de RSE dans les activités de la Confédération comme dans celles des entreprises (« mainstreaming »), les activités en matière de RSE seront menées à compter de 2024 au sein d'instruments existants, selon trois axes prioritaires.

---

<sup>13</sup> [www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html](http://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html)

<sup>14</sup> [www.eda.admin.ch/content/dam/agenda2030/fr/documents/laenderbericht2022\\_FR.pdf](http://www.eda.admin.ch/content/dam/agenda2030/fr/documents/laenderbericht2022_FR.pdf)

<sup>15</sup> La loi sur le climat et l'innovation a été approuvée le 18 juin 2023 par 59,1 % des votants.

<sup>16</sup> [www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050.html](http://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050.html)



### **3.2.1 Point de contact national (PCN) pour une conduite responsable des entreprises**

Rattaché au SECO, le PCN contribue à la promotion des Principes directeurs de l'OCDE et les instruments de diligence raisonnable via différents canaux (médias sociaux, conférences publiques, formations, publications, instructions relatives à des actions concrètes). En cas de suspicion de non-respect des Principes directeurs, il intervient en tant qu'organe de conciliation extrajudiciaire et de médiation entre les entreprises et les organisations non gouvernementales (ONG) ou les syndicats. À des fins d'optimisation des ressources, le PCN adaptera son plan de communication à l'égard des parties prenantes. Il tiendra en particulier compte des besoins et des possibilités des PME et de l'implication croissante des conseils d'administration et des services financiers et juridiques des entreprises dans les questions de conduite responsable, compte tenu de l'évolution des dispositions légales (cf. ch. 2.5.). Le PCN apportera par ailleurs son expertise dans le cadre des travaux de transposition de la directive européenne sur les rapports de durabilité dans le droit suisse et fera, le cas échéant, des propositions de modification des dispositions relatives au devoir de diligence des entreprises, contribuant ainsi à la cohérence des politiques.

### **3.2.2 Accompagnement des processus législatifs et soutien aux PME**

Le SECO est impliqué dans les processus législatifs pour tout ce qui a trait à la durabilité. Citons ici l'adaptation, sous la houlette du DFJP, des dispositions du CO relatives à l'établissement de rapports de durabilité, l'examen, sous la responsabilité du DFJP et du DEFR, des conséquences pour la Suisse de la directive européenne sur le devoir de vigilance ou encore les travaux en cours sur le règlement européen sur la déforestation (RDUE), coordonnés par le Département fédéral de l'énergie, des transports et de la communication (DETEC)<sup>17</sup>.

Les PME sont concernées par les deux premières réglementations de manière indirecte essentiellement, p. ex. en tant que sous-traitants, mais peuvent se retrouver également dans le champ d'application du RDUE. En réponse au postulat 23.4062 Dittli<sup>18</sup>, le SECO analysera l'impact pour les PME suisses des directives européennes et internationales relatives à la durabilité. Il s'agira également d'examiner quelles mesures peuvent être mises en œuvre au niveau fédéral pour faciliter leur introduction et quelle stratégie les pays dotés d'un système juridique similaire adoptent face aux directives ESG internationales.

Le portail fédéral [www.csr.admin.ch](http://www.csr.admin.ch), dont les contenus sont régulièrement mis à jour, fait office de « guichet unique » pour tout ce qui a trait à la conduite responsable des entreprises. Une multitude d'instruments pour la mise en œuvre des activités de RSE ainsi que des renvois vers des thématiques et des pages Web spécifiques de l'administration fédérale y sont proposés, sans oublier des aides intuitives spécifiques pour les PME. En sa qualité de membre du comité de programme du GCNSL, le SECO encourage le dialogue entre les autorités et les entreprises, et contribue à la diffusion des Principes directeurs de l'OCDE. Le SECO s'engagera par ailleurs dans un groupe de travail du réseau consacré au soutien apporté aux PME.

### **3.2.3 Cohérence des politiques**

Afin de garantir la cohérence des politiques entre les offices fédéraux, le SECO coordonnera, dans le cadre du groupe interdépartemental RSE, la mise en œuvre des thématiques prioritaires à compter de 2024, en collaboration comme jusqu'ici avec les départements et les offices concernés. Des représentants des parties prenantes externes (entreprises, associations, organisations de travailleurs, ONG et milieux scientifiques notamment) seront associés à ces

---

<sup>17</sup> Le Conseil fédéral s'est exprimé le 14 février 2024 sur le RDUE et les conséquences qui en découlent pour la Suisse. Il a chargé l'administration fédérale d'étudier les possibilités de soutien pour les entreprises concernées et de procéder à des clarifications complémentaires. [www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-100021.html](http://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-100021.html)

<sup>18</sup> [www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20234062](http://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20234062) 23.4062 | Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG | Objet | Le Parlement suisse

travaux. Les principales évolutions nationales et internationales en matière de RSE seront prises en considération.

Les échanges institutionnalisés avec les parties prenantes externes à l'administration fédérale ont lieu dans le cadre des séances de la commission consultative du PCN pour une conduite responsable des entreprises, l'organe extraparlémentaire qui conseille le PCN sur son orientation stratégique et l'application des Principes directeurs de l'OCDE. Coprésidée par la directrice du SECO, cette commission compte quatorze membres, des spécialistes issus de différents groupes d'intérêt (associations faitières de l'économie, associations patronales, syndicats, ONG, milieux scientifiques) et de l'administration fédérale.

Au niveau international, la Suisse s'engage auprès du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises en faveur de la mise en œuvre, coordonnée au niveau international, des Principes directeurs et des guides de l'OCDE sur la diligence raisonnable, ainsi que du renforcement des 51 PCN. La Suisse sera attentive à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'OCDE sur le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises<sup>19</sup>. Cette recommandation contient six axes clés destinés à aider les gouvernements dans leurs efforts pour encourager la conduite responsable des entreprises, parmi lesquels un cadre législatif et réglementaire rendant possible et favorisant la RSE, le rôle de l'État en tant qu'acteur économique (entreprises liées à la Confédération, p. ex.) et l'accès aux voies de recours.

---

<sup>19</sup> <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0486>

## Liste des abréviations utilisées

ARE	Office fédéral du développement territorial
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BFEH	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées
CRE	Conduite responsable des entreprises
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
GCNSL	Réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies (de l'anglais Global Compact Network Switzerland and Liechtenstein)
GRI	Global Reporting Initiative
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPER	Office fédéral du personnel
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN	Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
PCN	Point de contact national pour une conduite responsable des entreprises
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SDD	Stratégie pour le développement durable
SERV	Assurance suisse contre les risques à l'exportation
SFI	Secrétariat d'État aux questions financières internationales
SG	Secrétariat général
SIFEM	Swiss Investment Fund for Emerging Markets



## Annexe 1 : Mise en œuvre des mesures du plan d'action RSE 2020-2023

N°	Mesure du plan d'action RSE 2020-2023	Mise en œuvre sur la période 2020-2023
----	---------------------------------------	--

### Participation à la conception des conditions-cadre de la RSE

1.	<p>La Suisse œuvre au sein du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises pour une mise en œuvre coordonnée au niveau international des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des guides de l'OCDE sur le devoir de diligence, et pour le renforcement du Point de contact national pour une conduite responsable des entreprises, par le biais des examens par les pairs notamment.</p>	<p>Les travaux de la Suisse ont principalement porté sur l'actualisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Ces principes ont été adoptés le 8 juin 2023 par l'OCDE lors de sa réunion ministérielle à Paris. Leur mise à jour a pour objet de tenir compte des évolutions sociétales, environnementales et technologiques auxquelles les entreprises et la société sont confrontées. Les directives à l'intention des points de contact nationaux (PCN) pour une conduite responsable des entreprises ont par ailleurs été renforcées. La Suisse a profité de la mise à jour de ces Principes directeurs pour les faire connaître à un large public, tout comme le PCN suisse. Ce dernier a organisé pour ce faire un événement le 30 novembre 2023 et mis en œuvre divers outils : médias sociaux, publications et présentations.</p> <p>Une déclaration a été adoptée à l'occasion de la <u>réunion ministérielle</u> de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, les 14 et 15 février 2023, qui réaffirme le rôle essentiel de la RSE au sein d'un système de commerce et d'investissement basé sur des règles internationales. Les États s'y sont engagés à coopérer plus étroitement pour promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE et ont publié une nouvelle <a href="#">recommandation sur le rôle de l'État</a>.</p> <p>La Suisse s'est pour sa part engagée à promouvoir un travail de qualité au sein des PCN et à contribuer ainsi à une harmonisation entre les 51 points de contact (promotion du « <i>level playing field</i> »). Elle s'est ainsi prononcée lors des réunions de l'OCDE dédiées au réseau des PCN en faveur d'une approche coordonnée, par exemple pour la gestion des procédures judiciaires lors des demandes d'examen. Le PCN suisse a en outre participé en tant qu'examineur à des évaluations par les pairs en Hongrie, en Corée et au Luxembourg notamment. Dans le cadre de ses travaux de coopération internationale, le SECO finance depuis 2023 un</p>
----	--	---

		programme de renforcement de la conduite responsable des entreprises et des PCN en Égypte, en Jordanie, au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Le PCN suisse a également participé à des groupes de travail dédiés à la mise en œuvre des guides sectoriels de l'OCDE sur le devoir de diligence et s'est notamment investi pour que l'OCDE élabore un autotest destiné aux entreprises, leur permettant de vérifier si leurs pratiques correspondent aux recommandations du guide de l'OCDE sur l'agriculture.
2.	La Suisse se mobilise pour la cohérence entre les normes de RSE internationalement reconnues (comme les Principes directeurs de l'OCDE ou les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et promeut le rapprochement des initiatives privées de RSE avec ces instruments.	Par le biais du DEFR et de l'OFAG, la Suisse a soutenu le développement d'une méthodologie d'évaluation de la conformité des initiatives privées de durabilité au <u>Guide OCDE-FAO</u> pour des filières agricoles responsables. Des outils d'auto-évaluation ( <i>due diligence checker</i> ) ont par ailleurs été élaborés pour des entreprises et des initiatives de certification afin de juger de la cohérence par rapport aux guides de l'OCDE sur la diligence raisonnable dans les secteurs agricole et textile. Dans le secteur minier, un projet pilote a été lancé avec le London Metal Exchange (LME) afin d'étendre les travaux de l'OCDE concernant les minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque (étain, tungstène, tantale et or) à d'autres métaux négociés sur le LME (cuivre, cobalt, plomb, zinc et nickel notamment).
3.	Dans un souci de cohérence des politiques, le plan d'action RSE est étroitement coordonné avec la Stratégie pour le développement durable et, plus particulièrement, avec les activités déployées au titre du plan d'action Économie verte et du plan d'action en faveur des entreprises et des droits de l'homme.	<p>Les travaux sur la durabilité des entreprises ont été étroitement coordonnés dans le cadre du groupe interdépartemental RSE. Celui-ci-ci s'est réuni trois à quatre fois par an et a favorisé un échange efficace au niveau opérationnel entre les services fédéraux intéressés. Depuis 2021, des acteurs externes ont toujours plus souvent été invités à participer à certains points de l'ordre du jour (p. ex. le réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies), ce qui a favorisé les échanges entre experts et le dialogue avec les parties prenantes externes.</p> <p>Comme expliqué dans la SDD 2030, une économie performante, dynamique et agissant conformément aux principes de la durabilité contribue à la prospérité et constitue un levier important pour un développement durable. Afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par les acteurs économiques, l'ARE a développé, en étroite collaboration avec les offices impliqués, une <u>Toolbox Agenda 2030 pour les entreprises</u> renseignant les entreprises sur la manière de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La valeur ajoutée économique d'une conception durable des chaînes de production, des modèles commerciaux ainsi que des produits et services leur est par ailleurs présentée. La plateforme décrit également les aides reconnues et établies ainsi que les offres de soutien. À cet effet, il est également fait référence au portail fédéral dédié à la RSE et au plan d'action RSE.</p>

Dans sa décision relative au rapport « Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse (économie verte) » (cf. [Mesures de la Confédération pour préserver les ressources \(admin.ch\)](#)), le Conseil fédéral a chargé l'OFEV de lui soumettre au plus tard fin 2022 des propositions de mesures spécifiques pour la préservation des ressources et l'économie circulaire. Il importe de tenir compte à cet égard des travaux en cours au sein de l'UE, consacrés à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe. Le Conseil fédéral a par ailleurs été avisé le 18 octobre 2022 que les travaux devaient être coordonnés avec l'initiative parlementaire 20.433 et que les propositions seraient donc présentées plus tardivement.

L'initiative parlementaire [20.433 | Développer l'économie circulaire en Suisse](#) vise à instaurer des conditions-cadre propices à une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement en Suisse. Le projet a été approuvé par l'Assemblée fédérale le 15 mars 2024. Après écoulement du délai référendaire, le Conseil fédéral décidera de l'entrée en vigueur des modifications correspondantes et le DETEC des travaux de mise en œuvre.

La mise en œuvre du Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme 2020-2023 (PAN) et celle du Plan d'action RSE ont été étroitement coordonnées. Ces plans contiennent ainsi des mesures complémentaires, telles que la mesure 23 du PAN et la mesure 16 du plan d'action RSE (évaluation de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE) ou la mesure 30 du PAN et la mesure 3 du plan d'action RSE (développement et mise à disposition d'outils pratiques pour promouvoir les procédures de diligence). Les offices compétents travaillent en étroite concertation pour la mise en œuvre de ces mesures, ce qui donne lieu à de fréquents échanges interdépartementaux. Le PAN est coordonné par le DFAE (Secrétariat d'État) et le DEFR (SECO), sous leur responsabilité commune. Plusieurs ateliers et manifestations de sensibilisation organisés par la Confédération dans le cadre du PAN sur le thème des procédures de diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme ont traité à la fois des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE.



## Soutien aux entreprises suisses et promotion du dialogue avec les parties prenantes

4.	<p>Des formations (destinées aux cadres, notamment) et des forums de dialogue en partenariat avec les parties prenantes (associations, p. ex.) promeuvent la mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises et des guides sectoriels de l'OCDE (matières premières, finance, textile et agriculture, p. ex.). Des informations relatives aux principaux aspects de la RSE (environnement, conditions de travail, droits de l'homme, corruption, etc.) et des aides à la mise en œuvre (à l'intention des PME notamment) sont proposées sur le portail RSE de la Confédération (<a href="http://www.csr.admin.ch">www.csr.admin.ch</a>) afin de faciliter la gestion des risques dans les entreprises et le reporting en matière de durabilité (p. ex. à l'aide d'outils de priorisation).</p>	<p>Le PCN a profité de la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE pour les faire connaître auprès d'un large public. Les activités de communication comprenaient un <u>communiqué de presse</u> du SECO à l'occasion de l'adoption des principes directeurs, des publications sur les médias sociaux (<a href="#">canal LinkedIn du PCN</a> et canal Twitter du SECO), un courrier de la secrétaire d'État du SECO appuyé par les principales faitières économiques, aux CEO d'entreprises suisses, ainsi que des articles dans la revue «<a href="#">La Vie économique</a>» et sur le <a href="#">portail PME</a> du SECO.</p> <p>Le portail de la Confédération dédié à la RSE, <a href="http://www.csr.admin.ch">www.csr.admin.ch</a>, a fait l'objet de mises à jour régulières. Dans le cadre d'un projet pilote, un site web a par ailleurs été créé pour le <a href="#">CSR Risk Check</a> et mis en ligne en 2023. Les entreprises suisses actives à l'étranger (exportation, importation, production, p. ex.) peuvent utiliser cet outil en ligne pour évaluer les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leur chaîne de valeur. Anonyme et gratuit, le CSR Risk Check évalue les risques potentiels liés à l'importation, l'exportation et la production de 400 produits spécifiques concernant 250 pays. Il fournit également des informations sur les solutions possibles pour réduire les risques et suggère des sources d'information supplémentaires. Le CSR Risk Check sert à mettre en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales relatifs à la conduite responsable des entreprises, ainsi que les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>
5.	<p>Le Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE, par-delà son rôle de médiateur en cas d'infractions présumées, est l'interlocuteur privilégié pour éviter les problèmes liés à la RSE (présence dans les médias sociaux, organisation d'événements avec les parties prenantes, etc.).</p>	<p>Pour maximiser l'impact de sa communication, le PCN a mobilisé une diversité de supports. En publiant quelque 20 contributions par an sur son canal <a href="#">LinkedIn</a>, il est parvenu à toucher environ 1700 abonnés à fin 2023. Par des publications dans des revues spécialisées, la tenue de manifestations et la participation à des panels de discussion, il a attiré l'attention de représentants de grandes entreprises et de PME en Suisse et à l'étranger, de syndicats et d'ONG, du personnel d'ambassades suisses à l'étranger, d'autres PCN ainsi que d'étudiants de hautes écoles suisses. Pour toucher un large public avec des ressources limitées, il recourt aux plateformes et aux réseaux existants. Il a ainsi continué d'utiliser les instruments de l'OCDE pour ses activités promotionnelles, dans le cadre d'un partenariat institutionnalisé avec le réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments de l'OCDE sur le devoir de diligence ont également été présentés dans le cadre</p>

		<p>de conférences organisées par l'administration fédérale pour promouvoir les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p> <p>Le PCN a mené diverses activités pilotes s'inscrivant dans une « approche proactive ». Il peut également contacter des entreprises sans dépôt formel de demande, p. ex. sur la base d'informations fournies par une ambassade suisse à l'étranger, et engager un dialogue informel qui a permis d'apporter une solution dans des cas en lien avec la RSE. Il a ainsi pu contribuer à clarifier plusieurs questions en suspens de manière non bureaucratique, en instaurant un dialogue entre une entreprise et des ONG. Il continuera d'acquérir de l'expérience avec cette approche dans le cadre des ressources à sa disposition.</p>
6.	<p>La Confédération soutient des plateformes de dialogue telles que le réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies ou Go for Impact afin de promouvoir une conduite responsable des entreprises dans toutes les régions du pays.</p>	<p>La DDC est partenaire du réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies (GCNSL), dont l'objectif est de renforcer les pratiques responsables du secteur privé suisse. Un accent particulier est mis sur le soutien aux entreprises internationales dont les chaînes de valeur se situent dans des pays en développement et des contextes fragiles. En tant que membres du comité de programme du GCNSL, la DDC, le SECO et le DFAE contribuent à un partenariat public-privé engagé. Avec la fin de la crise du COVID-19, le GCNSL a pu reprendre ses activités normalement et a continué à croître en termes de nombre d'entreprises participantes et d'activités de formation et de promotion de la mise en œuvre des 10 principes du <i>Global Compact Network</i> et des Principes directeurs de l'OCDE. Les activités en faveur des PME seront encore approfondies à l'avenir et les partenariats entre le GCNSL et les réseaux locaux dans certains pays prioritaires de la coopération internationale suisse (Ukraine, Bangladesh, etc.) seront renforcés.</p> <p>L'OFEV est membre fondateur de l'association <i>Go for Impact</i> (<a href="https://go-for-impact.ch/fr/">https://go-for-impact.ch/fr/</a>) qui compte aujourd'hui des membres de poids issus de l'économie, de l'environnement et de la recherche. Parmi les projets importants, citons les <i>Green Business Awards</i>, les <i>Supply chain tools</i> (outils, webinaire, film de sensibilisation), la «<u>Table ronde sur les microplastiques</u>», le triptyque de manifestations « <i>Measure – Report – Perform</i> » dédié au reporting en matière de durabilité, ainsi que le projet climatique visant à promouvoir la <i>Science Based Targets Initiative</i> (SBTi) auprès des entreprises suisses.</p>
7.	<p>À travers sa politique en matière de personnel qualifié, la Confédération s'emploie à tirer le meilleur parti du potentiel indigène de personnel qualifié. Il s'agit notamment de créer des conditions propices à</p>	<p>Dans le cadre des mesures arrêtées par le Conseil fédéral pour promouvoir le potentiel de main-d'œuvre en Suisse, le SECO met en œuvre pour la période 2020-2024 le « Programme d'impulsion visant à réinsérer les chômeurs difficiles à placer et plus particulièrement les chômeurs seniors » et l'« Essai pilote pour les personnes de plus de 50 ans qui</p>

	l'activité lucrative jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà ainsi qu'à la conciliation entre vie professionnelle et familiale, et d'assurer la communication en la matière (p. ex. portail d'information Personnel qualifié suisse et Manuel PME « Travail et famille »).	<p>approchent de l'arrivée en fin de droits ou qui y sont déjà ». En collaboration avec les cantons, de nouvelles offres de soutien sont créées dans le cadre de l'assurance-chômage afin de promouvoir l'intégration des demandeurs d'emploi âgés sur le marché du travail.</p> <p>Le Conseil fédéral a adopté le <u>rapport</u> en exécution du postulat 20.4327 Arslan le 28 juin 2023. Le SECO a été chargé d'organiser une séance d'information avec les acteurs concernés et la participation du DFI (BFEG et OFAS) au titre du volet « Sensibilisation des entreprises et des travailleurs aux enjeux de la conciliation » de la Stratégie Égalité 2030.</p>
8.	Dans la perspective de l'intégration professionnelle des personnes handicapées, la Confédération soutient financièrement la plateforme d'information nationale Compasso, qui présente notamment des pistes d'action pour l'intégration professionnelle et organise des formations.	<p>De 2019 à 2022, le site Internet a été remanié et les informations restructurées avec le soutien du DFI / BFEH. De nouvelles approches pour l'insertion professionnelle et un environnement de travail inclusif ont été ajoutées.</p> <p>Un groupe de travail constitué de représentants des employeurs, des assurances (sociales), de la société civile et de l'administration se réunit trois à quatre fois par an afin de développer ou continuer de développer des mesures et des instruments sur le thème de l'intégration professionnelle. La Confédération y est représentée par l'OFPER, le SECO et le SG-DFI (BFEH).</p> <p>À compter de 2024, Compasso participera à la diffusion d'un outil d'enquête auprès du personnel, déjà testé avec succès auprès des entreprises affiliées. Soutenu par le DFI / BFEH, l'outil permet d'évaluer le degré d'inclusion des personnes appartenant à différentes minorités. Il peut également servir à planifier et mettre en œuvre des mesures ciblées visant à renforcer l'environnement de travail inclusif.</p>
9.	Les pistes proposées à l'issue de l'état des lieux de 2018 pour que la Confédération puisse jouer un rôle exemplaire en matière de RSE sont examinées et mises en œuvre au cas par cas (p. ex. via les directives stratégiques en matière de RSE pour les entreprises liées à la Confédération, par la prise en compte toujours plus pous-	<p>Le Conseil fédéral a publié le rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2021<sup>20</sup> à la fin 2022. Ce rapport rend compte de la façon dont l'administration fédérale assume son rôle de modèle en matière de développement durable, en particulier en tant qu'utilisatrice de ressources naturelles, employeuse, investisseuse, acheteuse et propriétaire d'entités devenues autonomes. Sur la base de huit enjeux, il présente les objectifs poursuivis par l'administration fédérale, les activités déjà engagées ainsi que la manière dont l'administration mesure les progrès accomplis. Le plan d'action 2021-2023 relatif à la SDD 2030 comprend une mesure visant à renforcer le développement durable dans les objectifs stratégiques des entités autonomes. L'Administration fédérale des finances (AFF) a adapté le modèle ad hoc</p>

<sup>20</sup> [www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/nachhaltige\\_entwicklung/publikationen/nhb.pdf.download.pdf/Rapport%20sur%20la%20durabilit%C3%A9%20de%20l%E2%80%99administration%20f%C3%A9d%C3%A9rale%202021.pdf](http://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/nachhaltige_entwicklung/publikationen/nhb.pdf.download.pdf/Rapport%20sur%20la%20durabilit%C3%A9%20de%20l%E2%80%99administration%20f%C3%A9d%C3%A9rale%202021.pdf)

sée des critères de durabilité dans l'activité d'investissement et par l'amélioration de la transparence).	en conséquence. Le développement durable est ainsi intégré p. ex. dans les objectifs stratégiques de l'Institut de la propriété intellectuelle, approuvés par le Conseil fédéral. D'autres unités autonomes adapteront également leurs objectifs stratégiques dans ce sens.
--	---

<b>Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition</b>
--

10. À travers des initiatives multipartites déployées dans différents secteurs (cacao, or, textile, etc.), la Confédération encourage l'amélioration des conditions de travail, le respect des droits de l'homme, l'utilisation rationnelle des ressources et le respect des législations locales par les entreprises tout au long des chaînes de valeur mondiales. Ces initiatives doivent être harmonisées sur le plan international et leur efficacité vérifiée.	Le SECO s'est engagé activement dans plusieurs initiatives multipartites suisses (cacao, or, textile) et/ou les a soutenues via des contributions concrètes à des projets de partenariat public-privé. Une plateforme suisse pour le café durable est en cours de création avec le soutien du SECO. L'objectif de ces initiatives et des projets respectifs est d'améliorer la durabilité économique, sociale et environnementale dans les pays producteurs. Ce travail de longue haleine dans les différents secteurs, mené conjointement par la Confédération, le secteur privé et la société civile, est une contribution essentielle au respect des critères ESG et des lois tout au long des chaînes de valeur mondiales. La Suisse participe activement aux échanges internationaux sur les défis du développement durable dans les différents secteurs, notamment avec des initiatives similaires au niveau mondial et européen. Le soutien aux initiatives existantes et la collaboration avec elles ainsi que l'opérationnalisation de la nouvelle plateforme suisse pour un café durable seront concrétisés dès 2024.
11. Afin de développer le marché de l'investissement durable aux niveaux national et international (financement des mesures climatiques, investissement à impact social, p. ex.), la Confédération encourage les changements de comportement volontaires des acteurs financiers et soutient le développement des bases méthodologiques servant aux analyses financières (Initiative financière du PNUE).	L'OFEV a effectué un monitoring régulier de la compatibilité climatique de la place financière suisse avec les objectifs de l'Accord de Paris, dans le cadre de ses tests climatiques volontaires PACTA 2020 et 2022. Des bases méthodologiques pour des décisions financières respectueuses du climat, de l'environnement et de la biodiversité ont en outre été développées (PACTA avec module immobilier et hypothèques). L'OFEV a également consacré plusieurs études aux produits financiers axés sur l'efficacité pour la Suisse, aux produits durables du pilier 3a ou aux investissements immobiliers respectueux du climat, hypothèques comprises. Il a enfin amélioré son offre de formation tant initiale que continue dans le domaine financier et ainsi développé des compétences en matière de finance.  Dans le rapport du Conseil fédéral « Finance durable en Suisse – Champs d'action 2022-2025 en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable » du 16 décembre 2022, le DFF (SFI) a été chargé d'examiner dans quelle

		<p>mesure des adaptations du droit des marchés financiers favoriseraient la diffusion des investissements à impact et quels en seraient les opportunités et les risques. En janvier 2023, le SFI a mis en place un groupe de travail informel chargé d'identifier les produits d'investissement à impact proposés par une sélection d'institutions financières et les obstacles qu'elles rencontrent. Tant les institutionnels que les investisseurs non qualifiés ont tenu compte de la disponibilité de ce groupe de produits.</p>
12.	<p>La Confédération encourage les PME et l'entrepreneuriat (y c. l'entrepreneuriat social) dans les pays en développement par le financement durable des entreprises (via SIFEM, p. ex.), le recours à des partenariats avec le secteur privé et l'amélioration des conditions-cadre.</p>	<p>SIFEM (<i>Swiss Investment Fund for Emerging Markets</i>)<sup>21</sup> est la société financière de développement de la Confédération. Elle investit dans des fonds locaux ou régionaux œuvrant en faveur des PME et des entreprises en rapide croissance dans les pays en développement ou les pays émergents. Elle permet ainsi à ces entreprises d'accéder à un financement et à un savoir-faire à long terme et favorise non seulement leur croissance durable, mais encore la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Tous les intermédiaires financiers et toutes les sociétés de portefeuille avec lesquels SIFEM travaille sont tenus de respecter une politique d'investissement responsable. La réalisation des objectifs financiers et des objectifs d'impact est en bonne voie pour la période stratégique 2021-2024. En 2023, 84 % du portefeuille total de SIFEM a reçu un score ex-post « bon » ou « très bon » pour les effets sur le développement.</p> <p>La DDC a promu des modalités de financement liées à l'impact par le biais de travaux de développement conceptuel (nouvel instrument du <i>Social Impact Incentive</i> (SIINC<sup>22</sup>, p. ex.), des projets concrets (ILFF<sup>23</sup>, p. ex.) et la diffusion de bonnes pratiques. Le SECO et la DDC ont soutenu la « <i>SDG Impact Finance Initiative</i> » lancée fin 2021. Celle-ci a pour but d'encourager les coopérations public-privé dans le domaine de l'investissement à impact social et de mobiliser des capitaux privés pour atteindre les ODD dans les pays en développement.</p> <p>Les indicateurs de qualité des IDE<sup>24</sup>, développés en 2019 par l'OCDE (et soutenus par la coopération internationale de la Suisse) visent à mesurer l'impact des investissements internationaux sur le développement durable, en mettant l'accent sur la productivité et l'innovation, la qualité des emplois et les qualifications correspondantes, l'égalité des chances et la décarbonation. La mise à jour des indicateurs de qualité des investissements directs</p>

<sup>21</sup> [www.sifem.ch](http://www.sifem.ch)

<sup>22</sup> [www.roots-of-impact.org/wp-content/uploads/2019/01/Social-Impact-Incentives-SIINC-White-Paper-2016.pdf](http://www.roots-of-impact.org/wp-content/uploads/2019/01/Social-Impact-Incentives-SIINC-White-Paper-2016.pdf)

<sup>23</sup> <https://ilf-fund.org/>

<sup>24</sup> Investissement direct étranger

		étrangers en 2022 comportait deux volets mettant un accent particulier sur l'économie verte et la résilience face à la pandémie de COVID-19. Ces indicateurs servent de base aux décideurs politiques pour utiliser le <i>FDI Qualities Policy Toolkit</i> afin d'identifier les réformes politiques et institutionnelles susceptibles d'attirer des investissements durables. Ces divers travaux ont abouti à une recommandation de l'OCDE sur les qualités de l'investissement direct pour le développement durable (juin 2022).
--	--	--

**Promotion de la transparence, de la vérification et de la numérisation**

13.	<p>La Confédération s'engage au plan tant national qu'international pour promouvoir et harmoniser les rapports sur le développement durable publiés par les entreprises et pour les réduire aux aspects essentiels. Lors des débats parlementaires sur le contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables, le Conseil fédéral entend en outre s'engager en faveur d'une obligation faite aux entreprises de plus de 500 collaborateurs de rendre compte du respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement. Si aucun contre-projet n'aboutit, il mettra en consultation un projet législatif correspondant à la réglementation de l'UE.</p>	<p>Toujours plus d'aspects de la conduite responsable des entreprises ont été intégrés dans des dispositions légales ces dernières années. L'initiative « Entreprises responsables » a suscité un vaste débat. Le contre-projet indirect, adopté le 1<sup>er</sup> janvier 2022, entraîne une judiciarisation de certains aspects de la responsabilité des entreprises (devoirs de diligence concernant les minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et le travail des enfants, obligation de rendre des comptes en matière de durabilité). L'ordonnance d'exécution relative à l'obligation faite aux grandes entreprises suisses de rendre des comptes des questions climatiques est par ailleurs entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p> <p>Le 14 décembre 2022, l'UE a adopté la directive sur les rapports de durabilité des entreprises, dite CSRD. Cette directive s'applique également aux grandes entreprises suisses par le biais d'une réglementation pour les pays tiers, et les fournisseurs suisses d'entreprises sises sur le territoire de l'UE seront eux aussi indirectement touchés. La directive européenne relative au devoir de vigilance des entreprises a été adoptée par le Parlement européen le 24 avril 2024 et par le Conseil de l'UE le 24 mai 2024. Lors d'une discussion, le 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a établi la marche à suivre applicable aux éventuelles adaptations de la législation suisse en fonction des développements européens. Le DFJP a ainsi été chargé d'élaborer, en collaboration avec les autres départements et au plus tard en juillet 2024, un projet soumis à consultation visant à adapter la législation relative à l'obligation de rendre des comptes en matière de développement durable, et d'étudier l'impact de ces adaptations sur l'économie suisse. Le 22 septembre 2023, le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de ce projet. Le DFJP et le DEFR ont été chargés conjointement d'analyser en détail d'ici fin 2023 les conséquences du projet de directive</p>
-----	--	--



		européenne relative au devoir de vigilance. Les résultats ont été publiés le 22 décembre 2023.
14.	La Confédération promeut la qualité, l'efficacité et la cohérence des normes de durabilité du secteur privé.	<p>Le SECO a reconduit son soutien à l'alliance ISEAL<sup>25</sup>, organisation faîtière des principales normes privées de durabilité (<i>voluntary sustainability standards</i>, VSS), en 2022 pour une nouvelle période de quatre ans. L'élément central de ce soutien est un fonds destiné à promouvoir l'innovation en matière de normes privées. Ce fonds a pour but de contribuer à accroître la pertinence et l'impact, ainsi que la coopération entre les différentes normes privées. L'ITC Standards Map, principale base de données VSS au niveau international, a été évaluée avec l'aide du SECO afin de s'assurer qu'elle reste pertinente à l'avenir. Les résultats de l'évaluation sont majoritairement positifs, mais révèlent également un potentiel d'amélioration, par exemple en lien avec les nouvelles exigences en matière de diligence. Le SECO et l'OFEV ont soutenu le renouvellement de la plateforme Internet suisse « labelinfo.ch » avec une évaluation des principales VSS sur le marché suisse dans le domaine alimentaire. La nouvelle plateforme a été lancée en juin 2023. À partir de 2024, elle sera étendue à d'autres groupes de produits.</p> <p>Pour différents produits (tourbe, soja, huile de palme, p. ex.), l'OFEV s'engage à promouvoir la qualité et l'impact des normes de durabilité. Il a notamment mené une étude sur le renforcement des critères de biodiversité dans les normes de durabilité en 2022 (FiBL, SFS, ecos 2022).</p>
15.	La Confédération évalue les opportunités et les risques de la numérisation en lien avec la RSE.	Lors de la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, la Suisse s'est en particulier engagée pour la révision du chapitre sur la science, la technologie et l'innovation, qui a subi quelques-unes des modifications les plus importantes. Il est désormais recommandé aux entreprises d'effectuer un contrôle préalable afin d'identifier et, si possible, d'éviter les impacts négatifs lors du développement, du financement, de la vente, de la cession de licences, du commerce et de l'utilisation de technologies. L'OCDE a d'autre part publié une analyse des points communs et des différences entre les principales structures-cadre de gestion des risques liés à l'intelligence artificielle.

<sup>25</sup> <https://www.isealalliance.org/>

		<p>La commission consultative du PCN a traité la question du numérique responsable lors de deux réunions, en 2021<sup>26</sup> et 2022<sup>27</sup>. La présidente du Comité de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise responsable, la professeure Christine Kaufmann, a abordé dans un exposé la question de la pertinence de la numérisation, les cas actuellement traités par le PCN ainsi que les opportunités et les risques de la numérisation pour ce qui est de la conduite responsable des entreprises. Le PCN pourrait par exemple s'employer à renforcer la notoriété et la prise en compte des Principes directeurs de l'OCDE dans le domaine numérique ou à acquérir les connaissances techniques nécessaires au traitement des procédures qui l'exigeront. Sur la base de la discussion, le PCN a établi une liste interne d'experts afin de se préparer de manière proactive aux éventuelles demandes d'examen.</p>
16.	<p>La Confédération vérifie périodiquement la mise en œuvre, par les entreprises suisses, du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.</p>	<p>Dans le cadre du plan d'action RSE et du PAN « Entreprises et droits de l'homme » 2020-2023, la Confédération a chargé la société ECOFACT, en collaboration avec l'Université de Zurich, d'examiner la mise en œuvre des procédures de diligence raisonnable pour une conduite responsable des affaires dans les entreprises suisses. Cette étude<sup>28</sup> montre notamment qu'environ 40 % des PME et 70 % des grandes entreprises en Suisse mettent en œuvre, au moins dans une certaine mesure, des mesures de contrôle du devoir de diligence. Pour les entreprises qui ne mettent pas en œuvre de procédures de diligence raisonnable, le facteur déterminant semble être moins le coût que l'absence d'exposition aux risques, suivi du fait qu'elles ne sont pas concernées par des prescriptions juridiquement contraignantes. L'étude indique que le plan d'action RSE et le PAN, tout comme le PCN veillant au respect des Principes directeurs de l'OCDE sont des instruments efficaces dont il faudrait faire la promotion de manière ciblée. L'étude recommande notamment de soutenir les entreprises par des aides concrètes. De tels instruments pourraient être d'une grande utilité, en particulier pour les PME.</p>

<sup>26</sup> [www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/Sitzungsberichte/nkp-beirat-bericht\\_21\\_sitzung\\_19\\_10\\_2022.pdf.download.pdf/NKP-Beirat-Bericht\\_21\\_Sitzung\\_19\\_10\\_2022.pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/Sitzungsberichte/nkp-beirat-bericht_21_sitzung_19_10_2022.pdf.download.pdf/NKP-Beirat-Bericht_21_Sitzung_19_10_2022.pdf)

<sup>27</sup> [https://www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/Sitzungsberichte/nkp\\_bericht\\_22\\_sitzung.pdf.download.pdf/NKP-Beirat%20Bericht%202022.Sitzung%2026.01.2023.pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/Sitzungsberichte/nkp_bericht_22_sitzung.pdf.download.pdf/NKP-Beirat%20Bericht%202022.Sitzung%2026.01.2023.pdf)

<sup>28</sup> [www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/2023\\_studie\\_umsetzung.pdf.download.pdf/2023%20Studie%20zur%20Umsetzung%20der%20Instrumente%20der%20verantwortungsvollen%20Unternehmensf%C3%BChrung%20bei%20Schweizer%20Unternehmen.pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/2023_studie_umsetzung.pdf.download.pdf/2023%20Studie%20zur%20Umsetzung%20der%20Instrumente%20der%20verantwortungsvollen%20Unternehmensf%C3%BChrung%20bei%20Schweizer%20Unternehmen.pdf)